



DELIBERATION n° 2022_22 DU COMITE SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

DELIBERATION

N° 2022_22

Nombre de membres

En exercice	24
Présents	18
Pouvoir	2

Date de la convocation
06 septembre 2022

Secrétaire de séance
Jean-Louis ROCHUT

Le Comité syndical,

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets a été établi pour l'année 2021,

PREND acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets.

Le rapport sera adressé à chacune des 5 communautés de communes pour faire état à leurs conseils respectifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le Président

Jean-Michel DEZEU

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le



ID : 041-254100415-20220912-D2022_22-DE